

L'appartenance à des générations différentes induit des responsabilités différentes

Comment l'enfant se débrouille-t-il avec le clivage de loyauté ?

par Reine Vander Linden *

Avant de commencer, je souhaite relever un élément : quand on pose la question : est-ce que enfants et adultes sont semblables ou différents ?, je m'interroge par rapport au fait même qu'on se pose cette question.

Oui, il y a des ressemblances et des différences, inévitablement, mais, il y a surtout une différence qui n'est pas qu'une affaire d'échelle : c'est que l'appartenance à des générations différentes induit des responsabilités différentes dans le chef des uns et des autres, et cela, on ne le dira jamais assez. Francis Martens a souligné ce matin le problème de l'indifférenciation en parlant des adultes infantilisés et des enfants qui aujourd'hui sont poussés à murer à toute vitesse. Cette question est vraiment très délicate et falsifie la façon de penser cette différence de responsabilité. Ceci est tout à fait essentiel par rapport aux propos que je vais tenir. D'ailleurs l'attention accordée à la spécificité de la vulnérabilité de l'enfant, enfant qui par état est en situation de dépendance, me pose question tant dans la théorie analytique que dans la théorie systémique. Pour le dire de manière courte, dans la première la compréhension de l'enfant passe par la transposition de ce que le travail avec les adultes nous apprend (sans nécessairement prendre en compte la situation de dépendance de l'enfant), et dans la seconde le modèle de l'homéostasie place enfants et parents sur pied d'égalité face à la recherche de moyens régulateurs, alors que les uns et les autres ne disposent pas des mêmes outils.

De façon théorique

Je voudrais aborder la notion de loyauté en la précisant de façon théorique parce que c'est une notion qui souvent est un peu falsifiée dans une utilisation non adéquate. Pour ce faire il faut se référer aux écrits de Boszormenyi-Nagy et plus particulièrement à son livre «*Invisible loyalties*» paru en 1984. Beaucoup de thérapeutes familiaux se sont saisis de ce concept parce qu'effectivement, il éclaire de façon assez précieuse ce qui anime les liens inter générationnels mais en même temps, ils l'ont utilisé sans toujours bien comprendre la délicate ventilation du terme entre les dimensions systémiques et éthiques suggérées par Nagy. Cet extraordinaire clinicien reste hélas un peu méconnu parce que ses ouvrages n'ont pas été suffisamment traduits en français; les traductions l'ont toujours été à travers une réappropriation par divers auteurs de ses concepts en les adaptant à diverses problématiques. Magda Herman a écrit «*Du côté de chez soi*»; Luc Roegiers a synthétisé l'approche contextuelle dans

son livre «*Les cigognes en crise*»; Pierre Michard en France a écrit aussi sur ces questions et Jean-Marie Lemaire en Belgique est un de ceux qui essayent de promouvoir un peu la pensée de cet auteur. L'étymologie du terme «*loyauté*» renvoie à la notion de loi bien sûr. Sur le plan humain, elle implique donc un devoir auquel nous sommes soumis, une réponse aux attentes du groupe auquel nous appartenons. Mais, si la loi appartient à une référence générale, la loyauté vise une relation particulière dans laquelle s'exprime le respect de la loi.

La loyauté suppose aussi un échange, un peu à l'instar de ce qu'elle représentait formellement au Moyen-Âge où il y avait une relation d'allégeance au seigneur, une sorte d'obligation qui était teintée de reconnaissance envers celui à qui on devait son appartenance, son statut et sa sécurité.

Ainsi, chaque famille, au fil des générations, de son histoire et des événements

honteux ou glorieux qu'elle traverse, va forger ses propres lois. Appartenir à une famille définit dès lors des relations qui sont empreintes de loyauté, auxquelles la consanguinité donne une base biologique existentielle.

Dans la génération en amont, donc du côté des parents, du simple fait existentiel de la procréation, on hérite d'une responsabilité à l'égard de l'enfant. En lui donnant la vie et en le réceptionnant à la naissance dans un état de dépendance, les parents lui doivent de le nourrir et de veiller à sa sécurité, à sa protection.

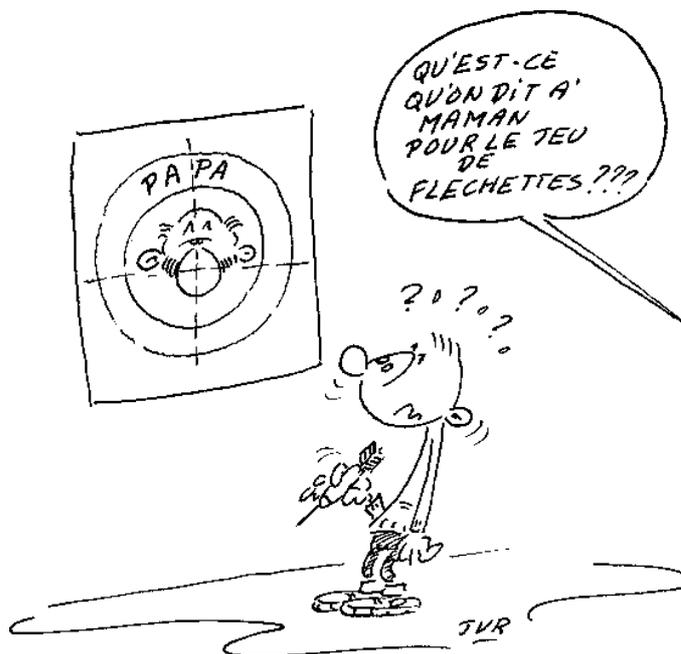
À l'inverse, dans la position de l'enfant cette fois-ci, le simple fait d'avoir été conçu, d'avoir survécu en bas âge et d'avoir pu grandir forme la base de la loyauté filiale. Par l'évènement de la naissance, les enfants sont pris dans un enchaînement avec leurs parents. Ils sont le réceptacle d'une vie biologique que les parents leur ont donnée, d'une reconnaissance psychologique de soins nourriciers

* Psychologue clinicienne en périnatalogie et pédiatrie.

et de soins de survie. Nagy souligne que la vie, les bienfaits, la compétence et l'éducation qu'ils reçoivent de leurs racines nourricières; tout cela, les enfants auront à les retransmettre en nature aux générations qui vont suivre.

Mais cet auteur insiste aussi sur le fait que l'adulte ne va pas recevoir de l'enfant un retour à la mesure de ce qu'il lui donne; en tout cas pas tant que l'enfant est petit. On ne peut évidemment pas attendre de la part d'un bébé de payer sa redevabilité à ses parents, parents qui donnent beaucoup d'eux-mêmes en se levant la nuit, en étant constamment dans une préoccupation pour lui... L'exiger serait une injustice et même une violence. Ce qu'offrent les parents amène un profit, je dirais, différé dans le temps. Les parents qui ont pu effectivement donner ce qu'il faut de valable à leurs enfants pour les faire bien grandir, leur permettre un développement de bonne qualité, vont récupérer leur investissement à la génération suivante parce qu'ils verront leurs propres enfants être dans les liens parentaux de bonne qualité à l'égard de la génération de leurs petits-enfants. Donc, donner de soi à ses enfants, amène des gains ou des bénéfices différés.

Hélas, ce n'est pas toujours comme ça que les choses se passent, entre autre lorsque les parents, qui dans l'enfance ont été lésés, parce que leurs propres parents ne pouvaient pas toujours satisfaire correctement leurs besoins, se sentent souvent la légitimité de demander à la génération suivante ce qu'ils n'ont pas eu au moment où ils étaient en droit de le recevoir. Ce n'est pas juste puisqu'on inverse les rôles, on retourne l'ardoise des responsabilités. Les enfants se retrouvent ainsi dans une position parentale à l'égard de leurs propres parents à un moment de leur existence où ils n'ont pas les moyens d'assumer une pareille responsabilité. Ce phénomène-là, où des parents qui ont été lésés et qui se sentent la légitimité de demander à l'enfant qu'ils mettent au monde de venir suppléer aux carences dont ils ont fait les frais quand ils étaient enfant, ce phénomène-là peut se comprendre en terme de légitimité, mais ce droit ne leur revient certainement pas : on n'a pas le droit de demander à la génération suivante de fournir ce que la génération précédente n'a pas pu offrir.



Or, ça se passe assez souvent et on a beaucoup de parents qui ont subi des très grosses défaillances de maternage quand ils étaient enfant et qui attendent vraiment tout de l'enfant qu'ils mettent au monde... Ces petits sont porteurs d'une mission réparatrice dès avant leur naissance. Là, il y a quelque chose d'un peu tordu. C'est ce que Nagy appelle «la parentification».

Dans la réalité

Alors, je reviens à ce concept de loyauté parce que si tout ce que je viens de vous dire à propos de ce lien, qui fonde un devoir de rendre ou de respecter la loi du système duquel je viens, cette fameuse loyauté néanmoins n'est pas toujours une réalité très identifiée ni très logique parce qu'elle peut, de plus, être perçue comme un obstacle de taille dans l'aide qu'on pourrait apporter, à un enfant qui se trouve par exemple en mauvaise posture dans ses liens familiaux (maltraitance ou abus...). On connaît bien ce phénomène-là dans les situations d'enfants en danger, qu'on protège par un placement et qui pourtant font tout pour mettre ce placement en échec et retourner dans leur famille d'origine. Ces enfants ne supportent pas d'assumer quelque chose qu'ils ressentent comme une trahison à l'égard de leurs parents et il faut s'interroger pourquoi. La loyauté agit de façon invisible.

De plus les comportements de loyauté ne correspondent pas forcément à la simple soumission aux demandes explicites d'être sage, ou conforme par exemple. Dans une famille, l'enfant difficile, celui qui est repéré comme le mauvais, le vilain canard, peut être aussi le plus loyal. Il y a des symptômes très caricaturaux et très parlants comme la phobie scolaire ou l'impossibilité de nouer un lien conjugal stable qui sont des exemples de comportements aisément compréhensibles en terme de loyauté. Celui qui en souffre tente peut-être secrètement de rester entièrement disponible à ses parents. On trouve ces exemples d'enfants dans le cadre de la recherche : dans la deuxième situation, on a un enfant qui est vraiment en grosses difficultés scolaires et qui ne peut plus mettre son investissement cognitif dans une curiosité intellectuelle, dans quelque chose qui le ferait avancer, tellement il est en prise avec cette loyauté à son parent fragile.

Plus une loyauté est difficile à afficher, parce qu'elle est l'enjeu d'un trop gros conflit par exemple, plus elle risque de s'exprimer de manière cryptique, éventuellement pathologique. On peut dire aussi que la loyauté n'est pas toujours logique puisqu'elle est souvent accordée par un enfant à un parent qui ne la mérite pas : reprenons l'exemple des enfants maltraités, abusés ou malmenés. Toute tentative de substituer à leur entourage

Le conflit de loyauté signe un respect des engagements multilatéraux et maintient une culpabilité existentielle

maltraitant, un milieu institutionnel ou familial plus viable, se heurte à des malentendus douloureux lorsqu'elle nie la loyauté de l'enfant à ses géniteurs. Dans ces situations extrêmes, mais aussi lorsqu'un père ou une mère signifie ou laisse voir à son enfant la détresse ou la dépression avec lesquelles il se débat seul, sans ressources ou sans soutien adulte à ses côtés, l'enfant ne peut qu'essayer de l'aider. Ça entraîne aussi des situations de parentification. Pour l'enfant, le bien-être de ses parents est une préoccupation et peut devenir sa préoccupation essentielle, aux dépens de son investissement scolaire, de sa crise d'adolescence quand il est à ce stade-là de son évolution, aux dépens de beaucoup de choses en lien avec son propre développement. Pour l'enfant, restaurer le sens de la vie de ses géniteurs est évidemment une tâche tout à fait écrasante dans laquelle il est intensément parentifié et pour laquelle il ne dispose pas de moyens. Comment, et de quelle façon peut-il réaliser pareille tâche alors qu'il est en position de devoir apprendre, en position de vulnérabilité puisqu'il n'est pas encore arrivé à son plein épanouissement. Les compétences propres à son âge le limitent dans ses tentatives qui sont souvent maladroitement : changer les idées noires de ses parents par exemple, par des comportements qui amènent son entourage à le juger difficile ou pire encore, qui amènent son entourage à l'assimiler aux causes de l'amertume de ceux qu'il cherche précisément à aider.

Alors, c'est interpellant parce que cette injustice est parfois même renforcée par les travailleurs psycho-sociaux qui, loin de reconnaître l'apport de l'enfant à ses parents, lui reproche son intrusion dans leurs affaires de couple ou d'argent. J'ai déjà entendu des professionnels reprocher à des enfants : *«c'est pas ton affaire, tu ne dois pas t'occuper de ça. Il faut que tu t'occupes de tes affaires d'enfant»* sans toujours considérer que c'est parfois la seule manière pour l'enfant de continuer à maintenir en vie ses parents.

J'ai aussi en tête l'exemple de cette fillette qui avait une maman suicidaire et qui passait son temps, toutes les nuits, à installer son matelas devant la porte de la chambre de sa mère. Et une assistante sociale sans doute de bonne volonté lui

avait dit : *«tu sais, tu dois dormir dans ton lit. Ça ne va pas que les petites filles collent leur maman comme ça»*, ceci sans réaliser que la mission que cet enfant s'était donnée à elle-même était évidemment de surveiller les comportements de sa mère qui risquait à tout moment de se suicider.

Le conflit de loyauté

Enfin, le concept de loyauté est inséparablement lié à celui de *conflit de loyauté* parce que la loyauté implique toujours une relation triangulaire où se pose la question d'une préférence. Qui a droit à une priorité d'égard ou qui a droit à une priorité d'attention ?

C'est une question qui est différente de celle qui se formule en terme de sentiment : ce n'est pas *«j'aime mieux un tel ou un tel»*, c'est vraiment dans un autre registre que cette question se pose. Le conflit de loyauté n'est pas une réalité intra-psychique, et cela, c'est vraiment important de le comprendre, c'est une réalité relationnelle; ce qui est très différent. Dès lors on ne peut pas dire : *«oui, cet enfant n'est pas au clair ou bien il est ambivalent»*. Il s'agit d'aborder une réalité relationnelle qui cherche sa résolution éventuellement par la voie intra psychique en laissant souvent des traces de culpabilité lorsque la loyauté est clivée. Je vais revenir à cette notion.

Je vais donner un exemple pour bien cerner ce que le conflit de loyauté suppose : sur quelles bases, par exemple, vais-je passer mon week-end à aider mes enfants qui vont bientôt être en examens ou bien à aller voir mon père malade qui habite au centre de la France ? De qui vais-je me préoccuper ? Est-ce que je vais agir parce que je me sens plus redevable à mon père qui est malade, qu'à ma famille actuelle qui a les ressources pour se débrouiller ? Ou encore est-ce parce que je sais que mon père est justement plus vulnérable que les autres (mes enfants en l'occurrence pour le moment) que je vais décider de me rendre à son chevet ? Donc, ce n'est pas une question en terme de sentiment ou en terme de préférence, c'est vraiment une donne relationnelle avec laquelle je vais devoir me débattre

pour faire un choix. En réalité, personne n'est responsable du conflit de loyauté que j'éprouve, c'est comme ça ! Mon père a un droit de considération mais il me paraît tout aussi légitime de me préoccuper des examens de mes enfants. Mais, si je vais voir mon père, c'est sûr, je ne pourrais pas être de l'autre côté. Si je m'occupe de mes enfants, c'est sûr, je ne pourrais pas être du côté de mon père. Il s'agit là d'intérêts divergents même si les protagonistes ne sont pas tiraillés par la jalousie, l'envie ou le désir.

Le conflit se donne, si on peut dire, un peu comme un impondérable du contexte de vie. Il signe un respect des engagements multilatéraux et maintient une culpabilité existentielle par le simple fait de ne pouvoir répondre en même temps à toutes les implications relationnelles.

Le clivage de loyauté

Voyons, maintenant, la notion de clivage de loyauté. En somme, il est considéré par Nagy comme un des dommages le plus grave qu'on puisse faire à un enfant. Nous sommes dans le même cas de figure que le conflit de loyauté sauf qu'ici, le choix est impossible. Le clivage de loyauté concerne l'enfant qui se trouve dans une impossibilité de choisir. Tout mouvement envers l'un des parents pour se préoccuper de lui, pour lui donner ou même pour recevoir de lui, est considéré comme un dommage, une trahison, une déloyauté par l'autre parent. Et je le répète, on n'est pas initialement dans un problème de préférence ou de conflit intra-psychique mais bien dans un contexte relationnel de deux parents qui s'anéantissent mutuellement par enfant interposé.

Dans pareille situation, il n'y a pas beaucoup de marge de manœuvre laissée à l'enfant. Je voudrais donner l'exemple d'une jeune fille qui avait été prise dans un terrible conflit conjugal au sein duquel les parents se reprochaient mutuellement leurs négligences parentales. *«Ta mère ne s'occupe jamais de toi. Elle est incapable d'être préoccupée et attentive à toi»*. Et la mère faisait exactement les mêmes reproches concernant le père. Cette jeune fille était hospitalisée suite à

Un contexte relationnel de deux parents qui s'anéantissent mutuellement par enfant interposé

Colloque

une tentative de suicide et elle déclarait à son père : «*il n'y a pas d'issue. La seule chose que je puisse encore faire, c'est de montrer à maman que ma mort t'afflige autant qu'elle*». C'était vraiment la seule manière pour elle de réunir ses parents sur un point commun. Mais le prix est assez lourd à payer évidemment.

Dans ces situations terriblement destructrices, l'enfant n'a pas 36 issues : ou bien il paye de sa personne et il s'anéantit comme la jeune fille de l'exemple, ou bien, il anéantit lui-même un de ses deux parents pour ne plus devoir avoir à faire avec le conflit. Mais, en anéantissant un des ses deux parents, il anéantit une part de lui-même puisqu'il vient de deux lignées et que coûte que coûte, c'est de ces deux lignées qu'il est constitué.

Alors, si l'enfant est seul face à ce genre de conflit, il risque effectivement de prendre le parti du parent le plus fragile - **Francis Martens** le soulignait - il optera pour ce dernier, en se disant d'une certaine manière, mais très inconsciente, que l'autre a les ressources pour s'en sortir. Il va toujours s'affilier au parent le plus fragile ou le moins bien identifié, je voudrais dire à l'identité la moins solide.

Dans les familles où il y a plusieurs enfants, le conflit conjugal risque de contaminer la fratrie en installant en son sein des clivages douloureux s'organisant exactement en miroir à ce qui se passe dans le couple parental. La solidarité et les appuis que les enfants pourraient trouver entre eux dans ces situations sont tout à fait anéantis, les enfants sont dispersés et le conflit est aussi important entre eux qu'entre les parents. On voit les enfants dissoudre leurs envies, leur singularité jusqu'à leur personnalité parfois dans celle du parent à protéger, devenant totalement indifférenciés par rapport à ce dernier. Dans ce processus morbide, l'enfant n'a plus de pensées propres, il n'a plus de paroles propres. On ne peut pas parler ici d'identification aux parents parce qu'on est en deçà de cette réalité, on est dans une collusion, on baigne dans un climat d'indifférenciation jusqu'au sens biologique du terme. On parle d'indifférenciation et c'est intéressant de voir ce que le Robert dit : «*c'est l'état de cellules qui ont gardé un caractère embryonnaire sans évoluer vers le stade*

adulte; ce sont des cellules qui n'ont même pas encore leur spécificité».

On n'est pas dans l'identification car l'identification permet d'acquérir une spécificité propre, on est en deçà.

Quand on essaie, dans un processus de prise en charge thérapeutique, de faire réfléchir l'enfant ou de lui permettre de sentir ou de faire émerger l'ambivalence, autrement dit les phénomènes qui se passent à l'intérieur de lui, on n'y arrive pas, et on n'y arrivera pas, tant qu'un minimum de consensus sur les attitudes communes ou choix communs ne peut se formaliser du côté des parents. Et **Philippe Kinoo** allait même plus loin en disant «*il faut une décision commune pour permettre à l'enfant de participer à ce travail thérapeutique*». Je crois vraiment et c'est terrible dans ces situations de loyauté clivée, que le travail psychothérapeutique est tout à fait impossible.

Ce n'est pas du côté de l'enfant que le problème réside; c'est du côté de ses parents et du cadre morbide, du cadre aliénant que ceux-ci offrent à l'enfant. Je suis très mal à l'aise et j'ai vraiment horreur du terme d'«*aliénation parentale*» parce que je trouve que c'est un concept qui nomme effectivement, comme on le disait ce matin, une réalité clinique mais en donnant l'illusion de pouvoir cerner un phénomène. Il est utilisé à tort et à travers et on le colle à tout ce qui est conflictuel. Je trouve ça très grave parce que de nouveau, on perd tout l'aspect très particulier et très singulier de la compréhension de situations de loyauté clivée. Je trouve que c'est un concept qui fait beaucoup de dégâts.

Récit

J'ai envie à présent de reprendre le deuxième récit de la recherche parce que c'est vraiment une situation très illustratrice de ce clivage de loyauté. Je vais essayer de faire court. C'est une situation de deux enfants : Nicolas 13 ans et Camille 15 ans. Leurs parents sont mariés depuis plus de 20 ans et sont en procédure de divorce. Une première démarche vers un SAJ est faite par le papa. Le papa explique qu'il est sur le point de divorcer, que Nicolas a des difficultés

dans sa scolarité. Il dit chercher des conseils afin d'éviter que les enfants souffrent de la séparation et la déléguée du SAJ oriente le papa vers un service de planning familial pour entamer un travail de médiation. Le travail de médiation ne va jamais démarrer parce que le papa ne s'y rend pas. On sera là face à des demandes formulées tous azimuts mais qui n'aboutissent jamais. Quelques temps après, le papa revient au SAJ. La situation a évolué, un jugement en référé est intervenu et prévoit une garde alternée. Concrètement, les enfants restent au domicile et chaque parent vient y vivre une semaine sur deux. Dans le cadre de cette procédure, le tribunal a décidé de ne pas entendre les enfants en estimant qu'ils paraissaient trop impliqués dans le conflit. Bonne idée ! Le papa explique avoir accepté cette solution pour ne pas perdre ses enfants, mais celle-ci tourne à l'échec. Il explique en effet que la maman le dénigre aux yeux des enfants, qu'elle éloigne Camille de lui et il précise que Nicolas rencontre de très grandes difficultés scolaires : son décrochage serait favorisé par la maman, d'après lui. Il cherche également un encadrement à ce sujet et demande pour la deuxième fois au SAJ de mettre en place une médiation.

Par la suite, le papa ne reprend plus contact avec le SAJ pendant plusieurs mois et le service envisage alors de clôturer le dossier puisqu'il n'y a plus de nouvelles. Le SAJ reçoit alors une apostille du Parquet qui demande d'intervenir afin de permettre le suivi psychologique des enfants et une médiation entre les parents. En fait, durant plusieurs mois, la police a acté de nombreuses plaintes pour non présentation d'enfants, harcèlement moral et non fréquentation scolaire.

L'intervention du Service de l'aide à la jeunesse débute donc réellement suite à la demande du Parquet. Entre-temps, dans le cadre de la procédure en cours, une étude sociale civile est réalisée à la demande du tribunal. Celle-ci reprend notamment la parole des enfants : Nicolas dit qu'il en veut à sa maman et qu'il défend son papa. «*J'essaie de lui montrer que j'ai raison, qu'elle ne voit pas bien les choses. Pour le moment, maman ne dit pas la vérité. Il y a quand même par mal de trucs que je tiens*

de papa. Pour me faire mon idée, je prends contact avec maman et je me rends compte que c'est papa qui dit la vérité. Ce qu'il me dit c'est ça que je pense. J'ai le même discours que papa mais c'est mon point de vue à moi». Nicolas n'est pas un enfant idiot, il a compris un petit peu face à qui il se trouve et il organise déjà une défense par rapport au fait qu'on pourrait lui dire : «*mais enfin, tu parles à la place de ton père*». Et puis Camille, elle, elle dit : «*je ne sais plus où est la vérité. Je ne suis plus sûre de rien par rapport à la vérité. Chacun y va de son avis, de ses explications. Alors, que croire ? Papa me dit des choses sur maman, je ne sais pas si c'est vrai. Maman ne me dit pas de mal de papa et c'est pour ça que je préfère rester avec elle. On parle souvent ensemble avec maman. Alors, vous allez retrouver les mêmes expressions que les siennes dans les miennes*». Là aussi, même façon intelligente de pouvoir déjà préparer sa défense. Mais ce qui est intéressant dans cette situation, ici, c'est qu'on voit effectivement que ce couple n'a pas pu délimiter au sein de la famille, les frontières de chacun. On a l'impression que les enfants ont un peu servi de délimitations personnelles aux uns et aux autres et qu'aujourd'hui, Nicolas surtout, sert de «*peau identificatoire*» à son père. On a l'impression que ce père ne peut exister qu'à travers cet enfant et que cet enfant se porte vraiment comme béquille, tuteur au sens propre du terme, de son papa. Le père ne peut rien formuler pour lui-même. Il ne va pas bien, mais ne peut le reconnaître et alors, il se sert de Nicolas comme porte-parole auprès du SAJ. Il ne peut même pas parler en son nom propre.

On est vraiment dans une situation de collusion complète père-enfant, père-Nicolas. Dès lors, où trouver la vérité de Nicolas dont la tâche est de confirmer son père dans ce qu'il pense et ce qu'il sent.

Pour Camille, les choses sont un peu différentes. La mission que pourrait lui faire porter sa mère se décline différemment que pour Nicolas dans la mesure où elle, Camille, a choisi son rôle de façon partiellement consciente. C'est intéressant parce qu'elle dit : «*je préfère rester avec maman, (sous entendu parce que) ma-*

man ne dit pas de mal de papa». C'est quand même beaucoup plus facile de ne pas être confrontée continuellement à des disqualifications, des blâmes sur son autre parent. Nicolas se prête donc comme béquille à son papa, très fragile, sans doute un peu dans une solidarité masculine peut consciente (mais moins menaçante que s'il était affilé à sa mère), peut être aussi parce qu'il est le plus jeune et qu'il se sacrifie par rapport à son père. La place qui est laissée vide par Nicolas permet à Camille de prendre la place auprès de la maman. Camille souligne qu'en choisissant sa mère, elle échappe au blâme à propos de son autre parent. Sa mère ne critique pas son père alors que le père ne cesse de blâmer son ex-femme. Camille a plus de chance de s'en sortir que Nicolas; elle semble moins porter que lui la responsabilité de soigner, d'éviter l'effondrement du parent le plus fragile et elle laisse ça à son frère. Mais ce qui peut la détruire, c'est qu'en regard de Nicolas, elle n'assume plus sa part du fardeau des enfants et que de la sorte, elle accumule moins de mérite que Nicolas. En cela, elle est moins globalement loyale que Nicolas puisqu'elle ne l'est qu'à sa mère alors que Nicolas l'est à son père et à sa soeur. Je vais vite, pourtant ce sont des tas de choses qui sont vraiment assez intéressantes à décortiquer et qui ne sont pas toujours faciles à dépister comme telles puisque ces loyautés sont souvent invisibles et qu'elles se jouent de façon très sournoises et très subtiles. On voit comment les enfants vont acquérir, je vais dire, une sorte de «*mérite*» de s'occuper d'un parent qui ne va pas bien. Mais ce mérite-là peut être quelque chose de très destructeur pour Nicolas parce que dans son histoire plus tard, il se peut qu'il ne puisse, à son tour, se faire aider pour décortiquer ce dans quoi il a été et qu'il rejoue ce scénario, à la génération suivante en demandant à son enfant de s'occuper de ses besoins non assumés quand lui-même était enfant. Camille semble s'en sortir un peu mieux et semble avoir des ressources simplement dans le fait qu'elle n'ait pas à se débrouiller tout le temps avec un discours disqualifiant à propos de son autre parent. Mais elle peut, plus tard aussi, s'en vouloir de ne pas avoir été suffisamment solidaire de ce frère qui, lui, a porté

vraiment tout le poids du marasme familial.

Alors, j'essaie de reprendre quelques petites nuances encore. C'est intéressant parce que dans la suite du récit, on dit que le SAJ convoque les parents et les enfants afin de voir s'ils acceptent le cadre d'intervention. On dit que dans sa lettre, la déléguée explique être interpellée par le Procureur du Roi qui craint une situation de danger pour les enfants et qui définit les missions du SAJ.

La déléguée fait un courrier un peu différent pour les enfants où elle précise notamment qu'ils peuvent être accompagnés d'un avocat différent de celui de leurs parents qui pourra les aider à dire ce qu'ils souhaitent. Alors, je trouve que c'est un problème parce que si effectivement le SAJ, dans son mandat, est obligé de fonctionner avec les enfants *et* avec les parents - c'est bien ce qu'ils font en convoquant les deux - il remet sur la scène tous les acteurs qu'il faudrait, au contraire, «*désimbrogliariser*», défusionner. Ici, on verrait davantage l'intérêt d'une démarche qui ne concernerait, dans un premier temps, que les parents, comme Philippe Kinoo le disait tout à l'heure, et dans un second temps, quand au moins une parole commune aura pu s'établir entre les parents, pourrait s'envisager l'idée de convoquer les enfants. Mais, le cadre du SAJ, ici, pose effectivement question puisqu'il impose que tous les acteurs soient considérés ensemble.

Voilà, je vais m'arrêter ici en soulignant une fois encore combien ces conflits sont extrêmement destructeurs, combien ils sont directement liés à des problèmes de construction identitaire dans le chef des parents, problèmes qui «*diffusent*», se contaminent à la génération suivante. Dès lors, dans un contexte pareil, proposer à un enfant de parler, c'est vraiment cadencasser le piège dans lequel il se trouve.